

# COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Campagne 2025 – 2026

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation, notamment ses **articles L. 612-6, et D. 612-36-2** ;
- VU** l'**arrêté du 6 décembre 2019** portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-présidents en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par la Directrice de l'U.F.R. Droit, Économie et Sciences Sociales;

## DÉCIDE

### Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Licence Professionnelle pour l'année universitaire 2025-2026 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

### MENTION DROIT DU NUMERIQUE

Président : Pierre BOISSEAU, MCF Section 02

Membres : Franck BATAILLE, Dirigeant entreprise AGITYS  
Ludovic LAUVERGNAT, MCF section 01

Suppléants : Christine GUILLARD, MCF Section 02  
Matthieu MICOU, Avocat au Barreau de Blois  
Patrick MOZOL MCF, Section 02

**Article 2 : Affichage**

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 17 décembre 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,

La Vice-présidente chargée de la formation

 

Stéphanie CARREZ